

La donnée à caractère personnel au cœur de notre métier

Dans l'exercice de ses différentes activités, **le Groupe be|ys** collecte et traite un volume considérable de données à caractère personnel. Conscient de ces traitements à grand échelle et de leur sensibilité, le Groupe porte une attention toute particulière à la **protection des données à caractère personnel** et prend des engagements forts vis-à-vis de l'ensemble des personnes concernées afin de garantir la conformité de l'utilisation de ces données face **aux exigences légales et réglementaires**.

En effet, la donnée à caractère personnel étant le fondement de notre métier, nous faisons en sorte que toutes les entités du Groupe be|ys respectent les exigences du « **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** » ainsi que des lois nationales en vigueur en termes de protection des données.

Le Groupe s'engage à assurer **le meilleur niveau de protection et de sécurité** des données à caractère personnel, et l'objet du présent document est de délivrer une information claire et transparente des modalités de traitements mises en place quant aux traitements concernant les collaborateurs, Clients, prestataires, fournisseurs, et bénéficiaires.

Le Groupe be|ys n'est pas **une entité juridique** mais représente la marque mère des deux holdings et de la société le composant : G2S, be|invest, elles-mêmes composées de filiales (ou marques filles). Le présent document concerne donc **l'ensemble des entités du Groupe** au sens large.

I – Définitions

La présente Politique définit les termes utilisés comme suit :

- **Données à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- **Données de santé** : les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.

- **Traitement** : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- **Responsable de traitement** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

L'ensemble des traitements est donc réalisé pour le compte des entités des holdings et sociétés composant la marque be|ys.

- **Sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Le sous-traitant doit être une entité juridique distincte et est soumis à une obligation de sécurité et de confidentialité de vos données afin d'en assurer la protection. À tout moment, et à notre demande, le sous-traitant doit pouvoir présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles pour justifier de la protection de vos données tel que prévu dans l'ensemble des contrats de sous-traitance.

II – Traitements et leurs finalités

Dans le cadre de la responsabilité des traitements, l'ensemble de nos Clients et collaborateurs est clairement informé avant toute collecte (directe ou indirecte) de la finalité du traitement envisagé.

Pour autant, il existe une majorité de traitements pour lesquels les entités du Groupe demeurent sous-traitantes.

Quelles que soient leurs responsabilités et rôles dans le traitement, les entités du Groupe sont susceptibles de traiter les catégories de données personnelles suivantes :

- Identification (**ex. nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques et courriel, etc.**)
- Données de santé (**ex. NIR, factures de soins, ordonnances, état de santé, pathologie, etc.**)
- Vie personnelle (**ex : situation familiale, etc.**)
- Vie professionnelle (**ex. CV, scolarité, formation, diplômes, etc.**)
- Informations d'ordre économique et financier (**ex. revenus, données bancaires, RIB, etc.**)
- Données de connexion (**ex. adresse IP, identifiants de connexion, données d'horodatage, etc.**)
- Données internet (**ex. cookies, données de navigation, etc.**)

Les entités du Groupe be|ys s'engagent à collecter et/ou traiter ces données dans le cadre des principaux traitements ayant les finalités suivantes (liste non exhaustive et actualisée au besoin) :

Prestations de santé

- Activité de concentration des factures de prestations santé ;
- Création des comptes bénéficiaires pour procéder au paiement des prestations de santé ;
- Dématérialisation et tri des factures issues des professionnels de santé ;
- Paiement des prestations de santé dans le cadre du Tiers Payant ;
- Paiement des prestations de santé Hors Tiers Payant ;
- Édition des cartes de Tiers Payant ;
- Gestion des centrales d'appel et supports téléphoniques ;
- Gestion et suivi de la relation client notamment dans la gestion des réclamations et demandes ;
- Élaboration de rapports et statistiques dans le but d'améliorer nos produits et de répondre au mieux aux attentes formulées en proposant des offres adaptées aux besoins ;
- Gestion et prévention de la fraude des professionnels et des bénéficiaires ;
- Mise à disposition d'une application mobile pour la dématérialisation des cartes de Tiers Payant
- Mise à disposition d'une application mobile pour la dématérialisation et consultation des décomptes à destination des bénéficiaires

BPO

- Déploiement et gestion du réseau de partenaires dans le suivi des liquidations
- Support multicanal
- Gestion des conventionnements et mises à jour de bases de données
- Gestion du plan de maîtrise qualité des activités : plans de contrôles métiers, surveillance des indicateurs de pilotage et de services.
- Création et communication des reportings client aux key account managers
- Pilotage d'avant-vente : réponses à appels d'offres.
- Pilotage de mise en service : déploiement de nouveaux services de BPO pour les Clients
- Pilotage de projets d'amélioration continue des processus opérationnels actuels.
- Enrichissement du catalogue d'offre de services - Ingénierie de services.

Plateformes santé et wellness

- Mise à disposition de plateformes santé et wellness ;
- Télémédecine ;
- Gestion de dossier médical et centralisation des données issues de dispositifs connectés ;
- Gestion et approvisionnement en données provenant de cohortes pour des pathologies spécifiques ;
- Statistiques et anonymisation des données

Confiance numérique

- Délivrance de certificats électroniques
- Mise à disposition d'un service de signature électronique et plateforme de contractualisation ;
- Gestion des identités numériques ;

- Archivage à valeur probante ;
- Gestion RH dématérialisée ;
- Mise à disposition d'un service de Lettres Recommandées électroniques ;
- Gestion des alertes internes (dispositif loi Sapin – lanceur d'alerte)

Traitements transverses

- Anonymisation des données ;
- Gestion des répertoires prospects et clients ;
- Gestion des données internes, Clients, Fournisseurs et Partenaires, accessibles en cas de crise ou de continuité d'activité
- Gestion des demandes de droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, ou d'effacement des données à caractère personnel,
- Gestion des réclamations par le biais des formulaires de contact de nos sites internet
- Gestion comptable
- Gestion des ressources humaines et du recrutement

III - Respect des principes fondamentaux de la protection des données

Nous accordons une grande importance à la transparence et à la clarté, en ayant toujours à cœur de construire avec nos Clients et partenaires commerciaux des relations saines et durables, fondées sur la confiance. Les entités du Groupe, dans le cadre d'une responsabilité de traitement, sont responsables des traitements de données à caractère personnel qu'elles mettent en œuvre directement ou indirectement, en France comme à l'étranger.

En conséquence, elles se conforment aux exigences des réglementations applicables reprises par les différentes politiques qu'elles appliquent et accomplissent toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre licite et sécurisée des traitements. Dans le cadre d'éventuelles sous-traitances, les entités s'engagent tout autant à respecter ces exigences et prévoir de manière constante un très haut niveau de protection des données à caractère personnel.

Le Principe de licéité, loyauté et transparence :

Les données à caractère personnel doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée. La personne doit se voir expliquer le traitement dans des termes clairs et simples.

L'ensemble des entités s'engagent à toujours respecter la base juridique du traitement et agir en conséquence. Lorsqu'une des entités détient le rôle de responsable de traitement et lorsque le traitement est fondé sur le consentement des individus, un registre des consentements est tenu à jour pour chaque produit/service/traitement le cas échéant.

Il est également fourni pour chaque traitement une notice d'information aux personnes concernées,

et nous mettons à disposition de ces dernières des mentions légales actualisées sur l'ensemble de nos supports, dont nos sites web.

Pour chaque nouveau traitement, la mise en place d'une étude d'impact préalable est obligatoire afin de déterminer si ces principes sont respectés.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) effectue un audit complet des traitements une fois par an, afin de vérifier la licéité de chaque traitement et de contrôler le respect des engagements présentement énoncés.

Enfin, le DPO alimente et tient à jour le Registre des traitements tel qu'imposé par l'article 30 du Règlement sur la base de ces audits, mais aussi des études d'impacts réalisées.

Le Principe de limitation des finalités :

Les données à caractère personnel doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités. Le respect de cet ensemble de principes est appliqué par toutes les entités du Groupe belys dans le cadre de la mise en place du Privacy By Design (en amont des projets) mais aussi du Privacy By Default (pendant toute la durée de vie du traitement, surtout pour ceux pré-existants).

Là encore, des études d'impact sont réalisées et actualisées au préalable pour chaque nouveau traitement.

La participation et l'implication directe du DPO dans chaque modification ou création de traitement est essentielle et permet de veiller au respect des exigences de la Réglementation.

Le Principe de minimisation des données :

Les données à caractère personnel doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et c'est la raison pour laquelle le DPO veille, lors de la réalisation des études d'impacts mais aussi des audits annuels de conformité, à ce que ces données demeurent toujours strictement limitées aux finalités poursuivies.

Le Principe d'exactitude :

Les données à caractère personnel doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour ; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées dans un délai raisonnable. Ce principe est appliqué dans toutes les entités qu'il s'agisse de collecte directe ou indirecte de données. Dans le cadre d'une sous-traitance, l'ensemble des entités disposent de procédures internes pour actualiser sur demande du Client, les informations concernées et les corriger au besoin, sur réserve d'habilitation du personnel.

Le Principe de limitation de la conservation :

Les données à caractère personnel doivent être conservées sous une forme permettant

l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. L'ensemble des entités respecte avec rigueur et pour chaque traitement une durée de conservation spécifique, basée sur les prescriptions légales en vigueur et les besoins métiers. Une fois les délais de conservation épuisés, il existe plusieurs modes de traitement adéquats, mis en place selon le traitement envisagé : archivage (à valeur probante), purge définitive (logique), destruction physique, anonymisation, etc.

Le Principe d'intégrité, de sécurité et de confidentialité :

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) prévoit que le responsable de traitement ou le sous-traitant mette en œuvre « **des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément** » au Règlement. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

A ce titre, le DPO et l'ensemble des collaborateurs impliqués dans la protection des données (notamment les relais à la protection des données, le service d'audit interne, le service juridique, ou les officiers sécurité physique et logique Groupe) veillent au respect des réglementations en vigueur et au maintien du meilleur niveau de sécurité quant aux traitements effectués pour le compte du Groupe ou de ses Clients.

Dans le même temps, tous les collaborateurs reçoivent une formation sur la protection des données et ses modalités pratiques, actualisée tous les deux ans. Cette formation comporte un volet complet sur la protection des données et se termine par un test de validation des acquis noté, subordonné à la réalisation d'une session de rattrapage en cas de note inférieure à un certain seuil. Le Délégué à la protection des données effectue également les opérations de communication et de sensibilisation à la protection des données, et cela de façon régulière.

Au-delà de ces engagements, la protection des données innervé également le Groupe via différentes politiques, chartes et procédures dont chacun prend connaissance et pouvant être consultées à tout moment sur le réseau sécurisé interne (politiques de sécurité physique et logique, charte informatique, charte de protection des données, procédures inhérentes à la protection des données, etc.).

Afin de respecter le principe d'intégrité et de confidentialité, ainsi que les exigences de nos différentes certifications et agréments, toutes les données à caractère personnel sont conservées sur le réseau sécurisé de l'entreprise. Des dispositifs contractuels supplémentaires sont mis en place pour assurer le meilleur niveau d'engagement en matière de confidentialité (clauses, accords généraux ou spécifiques).

Nous nous engageons à toujours donner la priorité à la sécurisation des données à caractère personnel.

Les entités du Groupe be|ys détiennent un patrimoine informationnel unique et stratégique, qui induisent une responsabilité particulière dans la mise en place de ses traitements, eu égard aux différentes réglementations issues du Droit de la protection des données. Aussi, elles mettent en œuvre leur propre Système d'Information qui intègre l'ensemble des ressources humaines,

matérielles, logiques et immobilières mises en place pour sécuriser les traitements de données personnelles (notamment gestion des accès et habilitations, protocoles sécurisés, chiffrement, scans système réguliers, anonymisation ou pseudonymisation, etc).

IV – Transmission des données hors Union Européenne

Afin d'offrir des garanties adéquates concernant la protection de la vie privée et des données à caractère personnel des personnes lors du traitement ou transfert de leurs données en dehors de l'Union Européenne, le Responsable de Traitement s'engage, dans le cadre de toute sous-traitance, à insérer dans tous les contrats des clauses contractuelles standards issues de la Commission Européenne.

Notamment, ces clauses imposent à l'importateur de données d'offrir suffisamment de garanties en ce qui concerne les mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité des données à caractère personnel, et de veiller au respect des mesures de sécurité exigées.

Aussi, en cas de sous-traitance ultérieure, le Responsable de Traitement impose au premier sous-traitant une demande expresse d'accord écrit de sa part, et impose au sein du contrat liant le 1er sous-traitant au second, les mêmes obligations que celles qui lui incombent. En cas de manquement, par le sous-traitant ultérieur aux obligations en matière de protection des données qui lui incombent conformément audit accord écrit, l'importateur sous-traitant de données reste pleinement responsable du respect de ces obligations envers le Responsable de Traitement.

Aussi, afin de garantir un traitement légitime des données personnelles, il est obligatoire d'informer les personnes concernées, avant tout transfert, de ce que leurs données feront l'objet d'un transfert vers un pays tiers. Les personnes concernées doivent notamment être informées de la finalité du transfert, du ou des pays destinataires, de la nature des données transférées, de la ou des catégories de destinataires, du niveau de protection offert par le pays destinataires, ainsi que de leurs droits d'opposition (pour motifs légitimes), d'accès et de rectification.

V – Réutilisation des données à caractère personnel

Nous ne vendons jamais les données personnelles à caractère personnel traitées, quel que soit le contexte et la finalité. Nous agissons uniquement sur instruction de nos clients qui peuvent nous demander certains traitements dans le cadre de finalités auparavant définies.

Ainsi, la communication éventuelle de ces données en dehors du Groupe est uniquement effectuée dans des cas précis et particuliers, avec une information claire des Clients et sous réserve de leur autorisation expresse, dans le cadre de nos obligations réglementaires ou pour des prestations définies avec des acteurs ayant fait l'objet de nos procédures rigoureuses de sélection et de contractualisation.

VI – Contact

Pour toute demande d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre au sein du Groupe, ou à propos des droits qui vous sont conférés, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse **dpo@be-ys.com**